

"Discrète mais pas secrète" dans Le Quotidien (21 juillet 2008)

Légende: À l'occasion de la présentation à la presse du rapport d'activité de la Cour des comptes européenne, Henri Grethen, membre luxembourgeois du collège, explique le 21 juillet 2008 au journal luxembourgeois Le Quotidien son travail au sein de cette institution de contrôle de l'Union européenne.

Source: MONTAIGU, Geneviève "Discrète mais pas secrète" dans Le Quotidien. 21.07.2008, p.2.

Copyright: (c) Le Quotidien

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discrete_mais_pas_secrete_dans_le_quotidien_21_juillet_2008-fr-5cb71a46-d695-4625-aba5-444f03368b3a.html

Date de dernière mise à jour: 21/11/2016



«Discrète mais pas secrète»

Henri Grethen fait partie des 27 membres de la Cour des comptes européenne depuis six mois maintenant. L'ancien leader du DP est désormais tout dévoué à cette institution.

La Cour des comptes européenne souhaite mieux communiquer avec le public et montrer ce qu'elle fait. Pour parler de cette institution, nous avons rencontré le membre luxembourgeois du collège, Henri Grethen, qui affirme que l'institution est peut-être discrète mais pas secrète.

De notre journaliste Geneviève Montaigne

La Cour des comptes européenne vient de donner pour la première fois une conférence de presse pour livrer son rapport d'activité. Pourquoi ce désir soudain de transparence et de rapprochement avec le citoyen? L'institution en a-t-elle besoin?

Henri Grethen : La Cour des Comptes européenne, comme toutes les autres institutions européennes, veut être transparente et désire montrer aux citoyens européens ce qu'elle fait et elle doit donc plus communiquer vers l'extérieur. Nous avons présenté notre rapport d'activité annuel qui n'était pas présenté sous cette forme-là auparavant et jamais dans le cadre d'une conférence de presse. Nous avons le souci de mieux communiquer, mieux informer et également de faire l'offre à la presse de nous rencontrer lorsqu'elle en éprouve le besoin. Nous allons systématiquement continuer dans cette voie. Notre prochain projet est en novembre, au moment où nous présentons notre rapport annuel sur la gestion financière des fonds européens. Cette fois, j'aimerais également le présenter aux membres de la commission de contrôle budgétaire du Parlement luxembourgeois.

Vous êtes membre de la Cour des comptes européenne depuis six mois maintenant. Quel est le premier enseignement que vous avez retenu en intégrant cette institution?

Je suis dans un tout autre milieu. Un milieu multiculturel et je bénéficie de ce milieu qui m'apporte beaucoup et j'espère que je pourrai apporter ma pierre à l'édifice. Je suis également dans un autre rôle. J'avais auparavant un rôle politique. Maintenant je suis un des 27 membres de la Cour des comptes européenne qui, dans l'intérêt des citoyens, veillent sur le bon usage des fonds communautaires.

Quelles sont vos missions?

J'ai trois activités différentes. Des activités administratives d'abord. Je suis délégué de mon groupe d'audit dans le comité administratif qui est celui qui prépare les grandes questions administratives pour le collège des 27. Je suis également membre du comité d'accompagnement, responsable pour l'extension du bâtiment de la Cour des comptes au Kirchberg. Voilà pour les activités administratives.

Ensuite j'ai des activités en tant que membre du collège. Je participe aux travaux du rapport de décharge annuel. Ce rapport qui sera publié en novembre, le sera avec l'accord et sous la responsabilité des 27 membres.

Et enfin, j'exerce une troisième activité, beaucoup plus individuelle. Il s'agit d'audits de performance et je suis en charge actuellement de trois audits. Un premier qui porte sur tous les projets de la Commission européenne dans le cadre des programmes de santé, comme les campagnes contre le tabagisme ou l'obésité (sourire ...). Il s'agit de voir si l'ambition politique de la Commission et du Conseil est mise en œuvre par les initiatives prises, si les fonds européens sont correctement utilisés, selon des critères d'efficacité. Le deuxième audit de performance porte sur les infrastructures ferroviaires en Europe et un troisième sur les analyses d'impact réalisées par les services de la Commission dans le cadre de la préparation de nouvelles directives ou règlements.

Le rôle de la Cour ne se résume pas à distribuer des bons ou des mauvais points. Ses recommandations sont-elles suivies d'effets?

En tant qu'auditeur externe nous avons notre rôle à jouer qui découle du traité. Par les conclusions que nous tirons et par les recommandations que nous formulons, nous sommes susceptibles de distribuer les bons et les mauvais points, c'est évident.

Nous, en tant que Cour, nous assurons le suivi de nos recommandations pour voir quelles suites leur ont réservées la Commission et le Conseil. Nous sommes une institution qui constate. Il appartient au pouvoir politique d'appliquer nos recommandations.

Fait-on bon usage des rapports de la Cour des comptes?

Je dirai que, malheureusement, nos rapports sont souvent utilisés par les eurosceptiques pour démontrer toutes les faiblesses de l'Union européenne et pas assez, selon mon sentiment, par les europhiles pour démontrer que l'Europe est un projet qui vaut le coup d'être vécu et réalisé.

Un exemple?

L'année dernière, concernant les fonds structurels, nous avons relevé un taux d'erreur de 12% dans l'échantillon que nous avons choisi au hasard. L'opinion publique se focalise sur ces 12% et non pas sur les 88% restants où il n'y avait rien à redire. Mais comme nous avons signalé ces 12%, nous avons dû donner des exemples. Sur ces 12 %, il n'y avait guère de fraudes. D'ailleurs, toutes les fraudes sont systématiquement communiquées à l'OLAF ⁽¹⁾. Non, il y avait des erreurs, comme par exemple une absence d'appel d'offres, qui constitue une erreur et non une fraude. D'ailleurs sur le total du budget de l'Union qui s'élève tout de même à quelque 120 milliards d'euros, le montant des fraudes dénoncées à l'OLAF est infinitésimal.

Et j'ajouterai que si la Cour des comptes luxembourgeoise, française ou britannique devait appliquer les mêmes critères aux comptes nationaux que la Cour européenne doit appliquer aux comptes européens, elle serait dans l'impossibilité de donner décharge. Nos critères sont tellement stricts, imposés par le traité, que cela relève, à mon avis, de la quadrature du cercle. Et il faut en être conscient.

Contrairement aux autres membres de la Cour, vous n'êtes pas bardé de diplômes universitaires. Quelles sont les expériences qui vous aident le plus dans votre travail quotidien?

Il y en a trois. Mon activité dans le privé où j'étais quand même impliqué dans la direction et la gestion d'un certain nombre d'entreprises. Puis mon expérience de député où j'étais moi-même l'auteur de la proposition de loi et le rapporteur de la loi qui a créé la Cour des comptes luxembourgeoise puis en tant que ministre où j'étais gestionnaire, entre autres, des fonds européens. Je suis tout à fait conscient de la complexité des réglementations et j'avais toujours le souci de ne pas me faire taper sur les doigts.

Maintenant que vous êtes passé de l'autre côté du miroir, avez-vous compris ou appris certaines astuces que vous pourriez conseiller pour éviter les erreurs?

Je dirai que j'étais toujours conscient des embûches qui m'attendaient. Et je disais à mes collaborateurs, parfois, qu'il aurait mieux valu, dans certains cas, ne pas solliciter les fonds européens. C'est une des raisons pour lesquelles le Luxembourg, proportionnellement, utilise le moins bien ces fonds parce qu'il faut faire un arbitrage entre respect des règles et coût de ce respect par rapport à ce qu'on reçoit. Le Luxembourg, le pays le plus riche de l'Europe, reçoit bien évidemment le moins de tous les États membres. Notre taux de subventionnement est le moins élevé d'Europe mais il y a d'autres régions qui sont logées à la même enseigne. La conséquence est qu'il faut également mettre de l'argent public de l'État luxembourgeois, des communes ou des partenaires privés pour obtenir une aide, et parfois on peut se demander si ce projet l'aurait été sans les aides européennes ou si on le réalise seulement parce qu'on a droit à ces subventions! Ce sont des questions que, en tant que ministre, on peut se poser et y réfléchir. D'où d'ailleurs mon intérêt pour tout ce qui concerne la question du «mieux légiférer».

L'Europe coûte-t-elle chère? Son budget est-il à la hauteur de ses ambitions?

La Cour n'a pas à avoir d'opinion sur l'importance du budget européen. Mais personnellement, en tant que citoyen, j'ai une idée sur le sujet. Je trouve que l'Europe a bon dos, on l'accuse de tous les maux. Mais on n'insiste pas assez souvent sur ce que l'Europe nous a apportés et nous apporte encore. Concernant le budget de l'Union, qui se situe quand même entre 115 et 120 milliards d'euros, je ne dirai pas qu'il est négligeable car ce n'est pas rien, mais comparé au budget de la défense américain, on peut dire que l'Europe est bon marché. Mais ce budget européen permet à 27 pays d'avoir un espace économique, civil et de paix commun.

Il y a quelques années nous avons encore en ex-Yougoslavie une vraie guerre, que nous payons encore aujourd'hui. L'Union européenne est engagée au Kosovo pour faire la paix entre les différentes parties. Que coûte un jour de guerre comparé au coût de l'Europe?

Repères

NAISSANCE Henri Grethen est né en 1950 à Esch-sur-Alzette où il a passé une partie de sa scolarité avant d'intégrer l'internat à Echternach. Il n'était guère attiré par les études.

PARCOURS PROFESSIONNEL De 1976 à 1980, Henri Grethen exerce la fonction de conseiller économique de la Confédération luxembourgeoise du commerce, organisation dont il est secrétaire général de 1980 à 1989. Jusqu'en 1999, il est alors conseiller économique indépendant.

POLITIQUE Il a été secrétaire général du parti démocratique (DP) entre 1981 et 1990, puis de 1994 à 2004. Il est élu à la Chambre des députés en 1984, puis réélu en 89, 94, 99 et enfin 2004.

GOVERNEMENT Henri Grethen exerce, de 1999 à 2004, les fonctions de ministre de l'Économie, en charge par ailleurs du secteur de l'énergie, des postes et télécommunications et de la protection des consommateurs. Il a aussi le portefeuille des Transports.

EUROPE Henri Grethen est appelé avec effet au 1er janvier 2008 aux fonctions de membre de la Cour des comptes européenne. Il est membre du groupe d'audit II Politiques structurelles, transport, recherche et énergie. Il est également membre du comité administratif de la Cour.

(1) Office européen de lutte anti-fraude.